

Alors, je me contenterai de poser seulement ce genre de questions et d'obtenir des réponses, pour le moment.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, puis-je poser ma question maintenant?

M. Matte: Oui.

• (4.20 p.m.)

[Traduction]

M. Walker: Monsieur le président, le député de Champlain demandait quel était le traitement de M. Gagnon. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un traitement mais d'une rémunération au jour le jour, comme dans le cas de tous les autres membres d'une commission et la rémunération totale est déterminée d'après le nombre de jours de travail. Les membres de cette commission reçoivent \$100 par jour.

M. Orlikow: Et ils ont travaillé plus longtemps que les membres de n'importe quelle autre commission.

[Français]

M. Stewart (Cochrane): D'après ce que le député de Champlain a dit, il me semble qu'il considère que la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme était complètement inutile, qu'elle ne servait à rien. Je voudrais lui demander s'il pense que le bill concernant les langues officielles, qui sera présenté bientôt à la Chambre, et qui donnera des droits à tout le monde au Canada est aussi inutile? C'est ce qui découle de ses paroles, n'est-ce pas?

M. Matte: Monsieur le président, lors de l'adoption du bill auquel fait allusion l'honorable député, j'aurai quelque chose à dire. A mon avis, on ne peut pas immédiatement avoir une opinion bien formée, mais je voudrais tout de même dire ceci: Il ne faudrait pas penser que parce qu'on déclare une région bilingue, elle le devient.

Par exemple, dans la région d'où je viens, celle de Saint-Casimir, dans le comté de Champlain...

M. le vice-président suppléant (M. Richard): A l'ordre! J'aurais pu penser que l'honorable député de Champlain (M. Matte) avait fini de donner sa réponse. Il a bien fait, tout à l'heure, de dire qu'à une autre occasion il pourrait en discuter. Cependant, il ne lui incombe pas de répondre à des questions comme celle que l'honorable député de Cochrane vient de poser, car nous sommes maintenant à discuter un crédit particulier et le ministre responsable, c'est le président du Conseil du Trésor.

[Traduction]

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

—Bureau du Conseil privé—

Ministres d'État—

5. Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du conseil privé de la reine pour le Canada, ayant qualité de ministre, mais pour qui il n'est prévu ni traitement ni indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de \$7,500 par année ou au prorata à l'égard de toute période inférieure à une année, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inéligibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, \$27,000.

10. Administration générale, \$3,117,300.

15. Dépenses des commissions royales d'enquête, selon le détail des affectations, \$2,105,000.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur le président, j'aurais une question ou deux à poser au sujet de la Commission royale d'enquête sur le prix des machines agricoles. Je remarque un crédit de \$400,000 pour cette année. Pour quand pouvons-nous espérer son rapport? De plus, vu que la Commission tarde à remettre son rapport, j'aimerais savoir si le gouvernement est disposé à prendre des mesures provisoires quant au prix des machines agricoles. La Commission dépensera au moins \$900,000; il me semble que le gouvernement devrait faire une déclaration sur ce qu'il compte faire d'ici à ce que la Commission présente son rapport. La Commission a mis tellement de temps à faire son travail que ses constatations seront dépassées. Les compagnies de machines agricoles, comme les cultivateurs d'ailleurs, se plaignent que ces commissions tiennent des audiences mais que le gouvernement ne donne pas suite à leurs rapports.

M. Walker: Monsieur le président, comme je ne suis pas membre du gouvernement, je ne puis donner de réponse au député quant aux mesures provisoires auxquelles le gouvernement songe peut-être. La question devrait être adressée au ministre de l'Agriculture, car je ne puis donner de réponse précise sur le travail de la Commission elle-même. Le député sait que la Commission a été créée en 1966. Les travaux préliminaires du rapport de la Commission sont bien avancés et l'on s'attend que le rapport soit prêt, y compris la traduction, en juin 1969. La Commission devrait avoir terminé son travail peu après cette date.

M. Orlikow: Le secrétaire parlementaire du premier ministre ou le président du Conseil privé pourrait-il me renseigner sur le deu-